

MAIRIE DE BEAULON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEAULON

Session Ordinaire
Séance du 2 octobre 2008

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 16

Date de la convocation : 24 septembre 2008

Date de l'affichage : 24 septembre 2008

L'An deux mil huit et le deux octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de BEAULON s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. LOGNON Alain, Maire, en suite de la convocation faite le vingt-quatre septembre deux mil huit.

Etaient présents : Mrs LOGNON Alain, Maire, ENTREMONT Louis, HOUX Laurent, RAMAGE Xavier, GILLARDIN Jean-Michel, VOILHES Eric, CROCHET Gilles, MORIN Daniel, BERNON Gérard

Mmes RABOUTOT Odile ; MEVREL Hélène, PONCELET Monique, PIAT Valérie, LAVOCAT Hélène, GUYOT Marie-Louise, METZLER Jacqueline

Absents excuse(s) : Mr PICOT David, TOURAND Gérard, Mme ROBOTA Colette

Secrétaire : Mme LAVOCAT Hélène

<p>DELIBERATION POUR APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES RELATIF A LA REALISATION D'UNE STRUCTURE D'ACCUEIL DE LOISIRS</p>
--

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été décidé la réalisation d'une structure d'Accueil de Loisirs dont le coût global de l'opération a été estimé pour sa réalisation à la somme HT de 500 000, 00 € soit TTC 598 000, 00 €. Ce bâtiment aura diverses fonctions, à savoir accueil périscolaire, Centre de Loisirs, sanitaires communs aux écoles et à la nouvelle structure.

Il rappelle que cette opération bénéficie d'une aide de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Allier, de 90 000, 00 € HT et que ce projet bénéficierait également d'une aide de l'Etat de 141 000, 00 €, dans le cadre de la Dotation Globale d'Equipement 2008, au titre de la rubrique « Ecole et Accueil des Enfants », ainsi qu'une aide du Conseil Général dans le cadre de son programme 2008, au titre de la rubrique « Gros Equipements des Communes » qui s'élèverait à 144 000, 00 €.

Après avoir précédemment approuvé les dossiers d'Avant-Projet, le Maire présente le Dossier de Consultations des Entreprises au Conseil Municipal.

Après avoir délibéré, avec 16 voix pour, 0 contre et 0 abstention, le Conseil Municipal :

- **Approuve** le Dossier de Consultations des Entreprises présenté
- **Décide** que la dévolution des travaux aura lieu selon la procédure d'appel d'offres ouverte conformément au Code des Marchés Publics
- **Désigne** Monsieur le Maire en tant que représentant du Pouvoir Adjudicateur

DELIBERATION POUR RENEGOCIATION DU PRET RELAIS

Dans le cadre de la renégociation du prêt relais n°7250975, d'un montant de 100 000 euros, signé le 12 novembre 2007, contracté auprès de la Caisse d'Epargne, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer un second avenant. En effet, l'indice de référence est changé à compter du 25/06/08 et devient l'Euribor 12 mois. La périodicité de remboursement des intérêts, à compter de cette même date, sera annuelle et la prochaine et dernière échéance (capital et intérêts) interviendra le 25/06/2009.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 16 voix pour, 0 contre et 0 abstention, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au contrat de prêt n°7250975.

DELIBERATION POUR ATTRIBUTION D'UNE COUPE DE BOIS

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de Mr BONIN Stéphane et de Mr LALOI Olivier qui demandent l'attribution d'une coupe de bois sur le chemin rural des Cannes au Guide, section allant de « La Croix Blanche » à la limite de la commune de Paray-le-Frésil.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 16 voix pour, 0 contre et 0 abstention, accepte de répondre favorablement à cette demande, sous condition de signature d'une convention

entre les parties et d'une visite sur place afin de déterminer la limite et les conditions d'abattage.

DELIBERATION POUR VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A MOULINS HABITAT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté de Communes Val de Besbre Sologne Bourbonnaise a pris une délibération en date du 29/03/04, stipulant l'attribution d'une subvention plafonnée à 3 000 € par logement, dans le cadre du programme d'aide à la construction de logements sociaux.

Moulins Habitat, en partenariat avec la Commune de Beaulon, a construit 3 logements locatifs dont la mise en service a eu lieu le 1^{er} octobre 2008. L'estimation par le service des domaines du prix des terrains s'élève à 17 583 €. Compte tenu de la délibération de la Communauté de Communes qui plafonne à 3 000 € par logement la subvention, la Commune de Beaulon propose que la Communauté de Communes participe à hauteur de 9 000, 00 € qu'elle versera directement à Moulins Habitat. La part restante sera à la charge de la commune, soit 8 583 €, et assurera également le versement direct à Moulins Habitat.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve avec 16 voix pour, 0 contre et 0 abstention, la proposition de Monsieur le Maire.

DELIBERATION POUR TRANSFERT DE LA PERCEPTION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP) COMMUNAL PAR LES OUVRAGES DE TRANSPORT, DE DISTRIBUTION ET LES CANALISATIONS PARTICULIERES DE GAZ

Monsieur le Maire rappelle l'adhésion de la commune au SIEGA, Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz de l'Allier, regroupant 316 communes soit l'ensemble des communes de l'Allier à l'exception de 4 communes urbaines de Cusset, Montluçon, Moulins et Vichy.

La commune a transféré au SIEGA la compétence optionnelle d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz. Dans ce cadre, le syndicat assure les missions afférentes au développement et à l'exploitation du réseau. Il a connaissance des longueurs communales, calcule le montant des redevances et entretient des relations privilégiées avec les partenaires tels que GRDF.

Dans un souci de simplification administrative, Monsieur le Maire propose que le montant de la redevance d'occupation du domaine public communal par les ouvrages de transport, de distribution et les canalisations particulières de gaz, revalorisé par le décret du 25 avril 2007, soit perçu par le SIEGA après des gestionnaires des réseaux, puis reversé à la commune.

Après délibération, avec 16 voix pour, 0 contre et 0 abstention, le Conseil Municipal transfère la perception de la RODP Gaz au SIEGA.

DECISION MODIFICATIVE (BUDGET COMMUNE)

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite à l'annulation du programme de travaux d'investissement relatif aux points-tris, il est envisageable de réaffecter les crédits prévus à ce programme d'investissement, comme suit :

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 16 voix pour, 0 contre et 0 abstention, approuve cette décision modificative.

DELIBERATION POUR ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2008 à divers organismes. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, avec 16 voix pour, 0 contre et 0 abstention, décide d'attribuer les subventions suivantes :

SICALA	189, 84 €
ASA DES ZADERES	441, 00 €

QUESTIONS DIVERSES

- Mr le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour modifier la limite d'agglomération afin d'y inclure le lieudit « La Noire », après échange de vues, l'assemblée décide de reporter la décision.
- Mr le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de Mr TARIAN Christophe demandant une place de taxi. Après échange, le conseil municipal donne un avis favorable.
- Mr le Maire informe qu'il ne souhaite pas que le personnel bénéficie d'horaires modulables.
- Mr le Maire fait part de la demande de Mr ALASSOEUR qui souhaite acheter un terrain situé rue des Aubrelles pour construire un cabinet infirmier.
- Mr RAMAGE rappelle qu'il est nécessaire de relever les tampons route de « La Noire »
- Mr ENTREMONT informe que les travaux d'assainissement « aux Alouettes » sont terminés
- Mr BERNON informe qu'il serait nécessaire de reprendre le curage des fossés

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.